

**COMPTE-RENDU
DU CICA
DU 26 NOVEMBRE 2012**

**SOUS RESERVE
DE SON APPROBATION
PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 28 JANVIER 2013**

CICA du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 26 novembre 2012

Le lundi 26 novembre deux mil douze, à dix-huit heures, les membres du CICA se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement, avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du XVI^{ème} arrondissement, le 26 octobre 2012, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du 16^{ème} arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Sylvette DIONISI, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Participaient également à la réunion :

M. Philippe HANSEBOUT, Directeur adjoint de la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris, Mme Pascale CATTANEO, Responsable de la mission Familles de la Ville de Paris M. Jean-Marc RAKOTOBE, directeur du Centre d'action sociale du 16^{ème} et Mme Marie-Pierre AUBERT, Responsable du Service Social Départemental Polyvalent du 16^{ème}.

Autres personnes présentes et associations représentées :

Mme WITASSE présidente de l'Association Générale des Familles, Mme Véronique FLANDRE responsable de l'association APEI Les papillons blancs, Mme Christiane MONOD responsable de l'UNAFAM, M. Régis d'HEROUILLE président du Centre Corot Entraide Auteuil, Dr CHAUMIEN responsable de la PMI 16^{ème}, M. Dominique DUBARRY président de l'UNC, Mme CHAUVEAU coordinatrice des crèches du 16^{ème}, l'association XVI^{ème} Demain, Mme Nicole LAURENT responsable de l'Entraide Scolaire Amicale, Mme Sandra BOELLE présidente de la Maison de l'Enfance.

Absent ayant donné procuration :

M. David ALPHAND

Etaient excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, M. Bernard DEBRE, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Jean-Yves MANO, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD.

Ordre du jour du CICA

- La place de la famille dans le XVI^{ème} arrondissement

M. GOASGUEN ouvre la séance à 18 heures 05.

➤ La place de la famille dans le XVI^{ème}

M. GOASGUEN remercie de leur présence M. Philippe HANSEBOUT, Directeur adjoint de la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris, Mme Pascale CATTANEO, chef de la mission Familles, M. Jean-Marc RAKOTOBÉ, directeur du Centre d'action sociale du XVI^{ème}, Mme WITASSE, représentant l'Association générale des familles du XVI^{ème} ainsi que les représentants des autres associations membres du CICA.

L'ordre du jour de cette séance constitue un vaste sujet en raison du caractère particulièrement familial du XVI^{ème} arrondissement. La transformation progressive des familles y est liée au fait que la majorité des femmes exerce aujourd'hui une activité professionnelle, ce qui pose des difficultés en matière d'organisation de la garde d'enfants, l'arrondissement étant très défavorisé de ce point de vue. Un certain nombre d'associations et d'institutions se sont d'ailleurs saisies de ce qui constitue une difficulté majeure.

Le Relais informations familles (RIF), installé au rez-de-chaussée de la Mairie, fonctionne très bien mais un retard très important subsiste en ce qui concerne le nombre de places de crèche, même si la demande semble se stabiliser à environ 4 000 dossiers non satisfaits. Elle risque cependant de repartir à la hausse en raison à la fois de la poursuite du développement de l'activité professionnelle des femmes et des dispositions de la loi de finances qui diminuent le potentiel des niches fiscales en matière d'aide à domicile. Ces dispositions risquent également, de faire ressurgir le travail au noir dans le domaine de l'assistance aux personnes âgées.

Des perspectives d'amélioration se présentent cependant puisque la Mairie du XVI^{ème} a sollicité les paroisses, grâce à Mme JUNOT et dans le cadre d'une commission qui réunit des associations. Ainsi Saint-Honoré d'Eylau a-t-elle construit un formidable ensemble qui permet la garde d'un grand nombre d'enfants. De son côté, Sainte-Jeanne de Chantal a fait part de son accord de principe et a saisi sa hiérarchie, naguère hostile à ce type de projet mais qui a aujourd'hui pris conscience de l'acuité des besoins des familles. Ce mouvement étant enclenché, il est permis d'espérer que les autres paroisses du XVI^{ème} qui possèdent des terrains, celle de Notre-Dame de l'Assomption par exemple, rejoindront le mouvement.

La création d'une crèche constitue cependant un effroyable parcours administratif par la difficulté que représente l'obtention des différentes autorisations, toutes plus complexes les unes que les autres, auprès de la Ville de Paris, des ministères, de la CAF, etc.

Le XVI^{ème} arrondissement connaît une forte démographie qui est aujourd'hui la deuxième de Paris, et il est indispensable de répondre aux demandes de ses habitants en matière de garde d'enfants.

M. HANSEBOUT remercie M. le Maire avant de procéder, avec Mme CATTANEO, à une présentation de la situation démographique de l'arrondissement ainsi que de la politique de la Ville concernant les familles.

Mme CATTANEO expose que la population du XVI^{ème} arrondissement a en effet un caractère familial dans la mesure où 44 % de ses habitants vivent en famille, la moyenne parisienne s'établissant à 41 %. La moyenne la plus élevée est relevée dans le XIX^{ème} arrondissement où elle atteint 50 %. Selon le dernier recensement de 2009, 20 745 familles sont installées dans le XVI^{ème}, ce qui représente 8 % des familles parisiennes. On y observe un taux de monoparentalité de 22,6 %, relativement faible au regard du taux parisien qui est de 28,7 % et plus proche de la moyenne nationale qui se situe aux alentours de 20 %.

L'arrondissement se situe au neuvième rang des naissances domiciliées à Paris avec 1 798 naissances, tandis qu'en 10 ans, le nombre d'enfants a progressé de 9,7 %, ce qui représente une augmentation supérieure à la moyenne parisienne de 7 %, et tout particulièrement en ce qui concerne la tranche des trois à cinq ans.

Paris a fait le choix de retenir, pour définir la famille, des critères différents de ceux de l'INSEE pour considérer tout foyer comprenant au moins une personne ayant un lien de parentalité avec un jeune de moins de 24 ans. Ce critère d'âge, de sept ans plus élevé que celui appliqué au niveau national, tient compte des conditions du foncier et de l'habitat parisiens. Selon ce décompte, les familles du XVI^{ème} comptent 37 789 enfants et jeunes adultes dont 4 549 de moins de trois ans. Il s'agit des chiffres au 31 décembre 2011.

M. HANSEBOUT présente la Direction des Familles et de la Petite Enfance dont les missions consistent à organiser l'accueil des jeunes enfants de zéro à trois ans, accueil collectif mais aussi individuel. Elles portent en outre, au titre des fonctions départementales du Maire, sur la protection maternelle et infantile et notamment le contrôle des établissements de la petite enfance et des assistantes maternelles et familiales. Cette direction développe en outre des actions de contrôle et de développement de la protection maternelle et assure la santé des enfants âgés de moins de six ans. Deux autres de ses missions portent d'une part sur la planification et l'éducation familiales et sur la coordination des actions menées ou soutenues par la communauté parisienne vis-à-vis des jeunes de moins de 24 ans, d'autre part.

Mme CATTANEO rappelle les quatre objectifs de la Mission familles qui regroupe sept personnes.

Le premier d'entre eux consiste à apporter à la collectivité parisienne une meilleure connaissance des 41 % de Parisiens qui vivent en famille par la production d'études, en partenariat avec l'APUR, Atelier Parisien d'Urbanisme. Elles sont mises annuellement à la disposition des élus et des décideurs administratifs parisiens.

Son deuxième objectif est la mise en place de Relais Information Famille (RIF) adaptés à la sociologie familiale des arrondissements. Il en existe douze à ce jour.

En outre, la Mission familles aide et accompagne chaque arrondissement qui en a la volonté à développer une politique territorialisée, en portant une attention toute particulière aux foyers monoparentaux.

Elle s'attache enfin à diffuser une culture de la famille au sein de l'administration parisienne.

La Mission familles intervient dans le champ périscolaire en privilégiant les solutions inventives pour proposer une aide aux parents au-delà de 16 heures 30, les centres de loisirs n'étant fréquentés que par 20 % des enfants.

La Mission familles a ainsi accompagné, avec l'association Montmartre, une cinquantaine d'opérations, qui mettent en œuvre une formule très intéressante : l'association va chercher les enfants à l'école, les fait goûter et propose une aide aux devoirs, de l'accessibilité culturelle et artistique et permet surtout aux parents de venir les chercher jusqu'à vingt heures. Cette réalisation, dont la Mission familles est particulièrement fière, présente l'avantage d'être adaptée au rythme des familles, sans porter aucune forme de jugement de valeur. Le XVI^{ème} arrondissement n'est à ce jour pas concerné par ce dispositif, mais cela pourrait bien être envisagé. La mission est dotée d'une enveloppe de subventions, relativement modeste à l'échelle de Paris, de 710 000 euros pour l'année 2012, qui est répartie sur une cinquantaine d'associations, aucune demande n'ayant jamais été formée par une association du XVI^{ème} arrondissement.

Le RIF du XVI^{ème} arrondissement, l'un des tout premiers ouverts, constitue un véritable succès puisque plus de 76 000 familles l'ont fréquenté en 2011. Il s'agit d'un service qui, s'il ne peut répondre à toutes les demandes, se montre à même de satisfaire un grand nombre d'entre elles par la tenue de permanences très diversifiées.

Mme CATTANEO précise enfin que 1 662 familles bénéficient de neuf prestations sociales de la Ville de Paris, ce qui représente 2 % de la masse des prestations versées en 2011 et un montant total de 1 100 000 euros et que 648 familles, dont 76 % sont des foyers monoparentaux et dans 85 % des cas des femmes seules avec enfants, sont allocataires du RSA.

M. HANSEBOUT expose la situation de la petite enfance du XVI^{ème} arrondissement qui regroupe 4 549 enfants de moins de trois ans. Leur taux d'inscription dans les structures de garde se situe à 94,7 % contre 95,72 % à Paris. L'accueil individuel est assuré par les assistantes maternelles à leur propre domicile ou à celui des parents, avec une montée en puissance des auxiliaires parentales qui interviennent auprès de 1 262 enfants. La garde au domicile des parents bénéficie d'un certain nombre d'aides financières, notamment fiscales, et correspond bien au profil de nombre de familles parisiennes. Ce mode de garde représente 13 % de l'accueil, la moyenne nationale se situant à 6 % seulement.

L'accueil collectif offre 1 162 places dans l'arrondissement, dont 776 au sein des quinze établissements municipaux auxquels s'ajoutent neuf établissements privés ou associatifs.

Les micro-crèches se sont fortement développées, avec l'aide de la CAF aussi bien en matière d'investissement que de fonctionnement. L'arrondissement en compte aujourd'hui dix.

La traduction dans le XVI^{ème} arrondissement des engagements de la Ville de Paris en termes de construction de nouvelles places en crèche se présente de la manière suivante : 35 places créées sous la mandature précédente (1995-2001), 132 au cours de la première mandature de M. DELANOE et 150 au cours de la seconde.

Cette évolution est liée à une forte pression de la demande d'accueil collectif qui constitue désormais le paradigme de l'accueil des enfants, à Paris comme dans toute la France. Aux places relevant des structures municipales s'ajoutent celles relevant de partenariats avec des structures associatives ou de l'achat de places. En effet, dans les arrondissements où la pression foncière est particulièrement forte, la Ville se porte acquéreur, à chaque fois que cela est possible, d'un certain nombre de places dans les crèches créées par des entreprises. Bien évidemment, le coût d'acquisition de ces places intègre le coût du foncier.

M. HANSEBOUT évoque ensuite les projets de la Ville pour le XVI^{ème} arrondissement. Deux programmes de multi-accueil sont prévus. Le premier, de 30 places, dont les travaux débiteront au premier semestre 2014 doit être livré au second semestre 2015, soit en dehors des limites de l'actuelle mandature. La construction d'une crèche municipale à Paris constitue en effet un parcours du combattant et cinq ans et demi s'écoulent entre la prise de décision et son ouverture effective. Ce délai se trouve ramené à deux ans et demi lorsque le projet est bâti avec un partenaire associatif qui intervient généralement dans des locaux existants. Le deuxième projet, situé Gare d'Auteuil, concerne 66 places et représente à lui seul une véritable légende en raison de difficultés liées à son volet logement qui a donné lieu à un contentieux administratif. Sa livraison est en conséquence reportée *sine die*. Un autre projet, toujours en phase exploratoire, concerne le 33 bis/35 rue Saint-Didier et porte sur la réalisation d'une crèche de 66 places. Dès que les études de faisabilité auront abouti, la Ville de Paris ne manquera pas de revenir vers le maire du XVI^{ème} arrondissement.

Mme JUNOT évoque un projet de crèche interentreprises People & baby qui s'installerait rue de la Pompe et demande à la Ville de Paris de réserver des places municipales dans cet équipement qui devrait en compter une quarantaine.

M. HANSEBOUT confirme qu'il s'agit d'un important projet privé que la Ville de Paris suit avec intérêt et dans le cadre duquel une discussion interviendra dans la perspective de l'achat d'un certain nombre de places. Il conclut en soulignant que, sans sous-estimer les problèmes d'accueil que connaît le XVI^{ème} arrondissement, les deux taux indicateurs utilisés pour juger la politique de petite enfance dans Paris en relativisent l'analyse. Il s'agit d'une part du taux de desserte, qui rapporte les éléments collectifs à la population concernée, en l'occurrence les enfants de zéro à trois ans et, d'autre part, du taux de service qui agrège toutes les possibilités de garde, individuelle ou collective. Le taux de desserte se situe en effet en dessous de la moyenne parisienne, en raison d'un retard que la Ville de Paris s'efforce de combler, M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint au Maire de Paris chargé de la petite enfance, ayant donné des assurances à ce sujet. En revanche, le taux de service de l'arrondissement est plutôt bon. Les équipes municipales mettent tout en œuvre pour accroître leurs efforts dans l'arrondissement et former des propositions à chaque fois que cela est possible.

Mme JUNOT regrette que les achats de places interviennent toujours de façon homéopathique, comme cela a été le cas récemment pour les six places acquises avenue Théophile Gautier. Elle s'interroge sur le bien-fondé de la politique de la ville qui consiste à limiter ses acquisitions à un tiers des places d'un établissement.

M. HANSEBOUT répond que les opérations privées doivent le demeurer et que la Ville de Paris ne souhaite pas les dénaturer, cette limite constituant un compromis. Les financements en provenance des entreprises sont notamment encouragés par une importante incitation fiscale, qui n'a d'ailleurs pas été remise en cause. Si une crèche d'entreprise rencontre des difficultés de commercialisation de ses places alors qu'il existe un fort besoin dans l'arrondissement, la Ville de Paris se porte acquéreur d'un tiers des places, proportion qui ne correspond à aucune contrainte réglementaire. Il est donc envisageable d'aller au-delà, mais il faudra convaincre l'ensemble des partenaires.

Citant Paul Valéry, «On ne s'enivre ni ne se désaltère avec des étiquettes de bouteilles » il estime que peu importe finalement le statut public ou privé des places, dès lors qu'elles bénéficient aux familles du XVI^{ème} arrondissement.

Mme WITASSE souligne que si le niveau du service peut être considéré comme satisfaisant, il représente un prix humain et financier pour les familles qui sont contraintes de recourir à des solutions de « bricolage ».

M. GOASGUEN fait valoir que la perception de la crèche a évolué et que les familles considèrent son accès comme relevant d'une obligation de service public. Cette situation l'a conduit à protester contre la diminution des plafonds de niche fiscale, faisant observer que la construction de crèches se révèle en réalité plus onéreuse. Il estime qu'il aurait été bien plus efficace de maintenir ces mesures d'incitation fiscale de garde à domicile, voire de les augmenter. L'Etat va ainsi récupérer des sommes tout en alourdissant la charge qui pèse sur les collectivités en matière de crèches et de haltes garderie.

Mme BOELLE, présidente de la Maison de l'enfance, attire l'attention de M. HANSEBOUT sur les nombreux e-mails qu'elle lui a adressés pour s'inquiéter de l'avenir de la Maison de l'Enfance. Elle rappelle que cet établissement propose une halte-garderie qui fonctionne trois demi-journées par semaine et un espace de jeu aujourd'hui mis en péril par la suppression de la subvention de la CAF pour l'année 2013. Elle redoute de devoir mettre fin au contrat de travail de deux personnes employées à temps complet et de deux autres travaillant à temps partiel, alors que la Maison de l'enfance rend des services à nombre de familles, souvent monoparentales.

M. HANSEBOUT assure Mme BOELLE que cette affaire est évoquée chaque semaine avec l'Adjointe chargée de la petite enfance du XVI^{ème} arrondissement. Des discussions sont en cours avec la CAF pour tenter d'obtenir un revirement de sa décision.

M. RAKOTOBÉ, responsable du Centre d'Action Sociale du XVI^{ème} arrondissement, cite les principales aides apportées à ses habitants, soulignant qu'il travaille en liaison avec plusieurs associations. De multiples prestations viennent en aide aux familles de l'arrondissement, dont 2 500 sont plus particulièrement suivies. Les prestations relatives au logement, ou l'énergie, sont allouées aux familles ayant un ou deux enfants à charge et aux familles monoparentales. 190 familles en ont bénéficiées. Leur versement est soumis à conditions de ressources et de résidence. Le Centre d'Action Sociale vient également en aide aux familles qui doivent faire face à une chute brutale de leurs ressources à la suite d'une perte d'emploi, d'un divorce, d'un veuvage ou encore d'un accident du travail. Cette aide est apportée pour une durée de trois mois renouvelables et pour un an au maximum. Le Centre d'Action Sociale est aussi amené à intervenir à l'occasion de naissances ou d'adoptions multiples. Cette aide prend la forme d'une allocation qui doit impérativement être demandée dans les six mois suivant les naissances ou le jugement d'adoption. Des aides sont aussi versées aux familles hébergeant des parents âgés à leur domicile ou aux personnes tenues d'interrompre leur activité pour se consacrer à un parent ou à un enfant gravement malade, souvent en cas de soins palliatifs. Enfin, et avec le concours de l'association « Pact » de Paris, une aide est consacrée à l'amélioration, l'accessibilité, la sécurité ou le confort de l'habitat. L'ensemble de ces prestations concerne environ 2 500 familles.

Mme AUBERT, adjointe de Jean-Marc RAKOTOBÉ, intervient en qualité de responsable du service social départemental polyvalent du XVI^{ème} arrondissement, qui réunit 35 professionnels. Ils mènent une mission d'accueil, d'information et d'orientation auprès des personnes vulnérables et de protection de l'enfance. Ses équipes sont mandatées pour évaluer la situation des familles ayant fait l'objet d'un signalement et sont amenées à se déplacer à domicile ou à les recevoir en collaboration avec d'autres professionnels, de la PMI par exemple. Si certains signalements se révèlent abusifs, des situations de grand dénuement sont aussi découvertes, les familles accueillant le plus souvent les interventions du service social avec bienveillance. Le service travaille également en liaison avec les assistantes sociales scolaires et l'éducation nationale. Il organise, depuis une dizaine d'années et sur deux jours, un forum d'aide à l'organisation de vacances, pour les enfants ou les familles. Des associations y présentent des projets et accompagnent les familles dans leur

choix tout en apportant une aide au financement. Le centre d'action sociale est enfin décideur en matière de versement d'aides sociales départementales à l'enfance, en complément des aides légales qui ont pu être sollicitées.

Mme JUNOT attire l'attention de M. HANSEBOUT sur les difficultés auxquelles sont confrontées les familles du XVI^{ème} arrondissement. S'appuyant sur les chiffres qu'elle a relevés, elle chiffre au nombre de 54 les créations de places de crèche intervenues entre 2001 et 2008 et à 122 celles ouvertes entre 2008 à 2012, y compris les achats, ce qui représente une moyenne annuelle de 17 places, nombre très insuffisant au regard de la pénurie que connaît l'arrondissement. Elle insiste par ailleurs sur le manque de personnel affecté aux crèches, puisqu'il est arrivé que certaines sections doivent être fermées en raison de congés de maternité non remplacés.

Mme JUNOT demande si la Direction de la Famille et de la Petite Enfance a prévu un volant de personnel de remplacement pour pallier ces absences, soulignant que les personnels travaillant dans les crèches sont le plus souvent de jeunes femmes en âge d'avoir elles-mêmes des enfants.

M. HANSEBOUT relève que, malgré la présentation différente qui vient d'en être faite, la Ville de Paris et le XVI^{ème} arrondissement sont en réalité d'accord sur le nombre de places de crèche créées. Il fait valoir que les personnels qui travaillent au sein des crèches sont au nombre de 6 500, sa direction étant le plus fort employeur de la Ville de Paris, avec celle en charge de la propreté et de l'eau. Dans les deux cas, un très fort taux d'absence est relevé. Il s'établit dans les crèches à 17 % pour les personnels en charge du ménage, de la cuisine et du linge, et à 13 % pour les auxiliaires de puériculture. En outre, le turn over est très important puisque 800 personnes, sur ces 6 500, quittent chaque année les services de la Ville de Paris, notamment pour des raisons liées à l'éloignement entre leur domicile et leur lieu de travail. Des solutions de fidélisation de ces personnels sont recherchées, par l'affectation, à chaque fois que cela est possible, d'un logement social, principalement. Un volant de remplacement a par ailleurs été mis en place et devrait permettre de pourvoir aux absences. Celles de longue durée sont en général remplacées, les difficultés résidant plutôt dans les absences de courte durée et inopinées.

M. GOASGUEN précise que la Mairie du XVI^{ème} arrondissement traite elle aussi de manière prioritaire les demandes de logement émanant des personnels des crèches et de l'Education nationale, à chaque fois que cela est possible. Il souhaite savoir si le volant de remplacement a été organisé de manière sectorielle.

M. HANSEBOUT répond par l'affirmative.

Mme CHAUVEAU, coordinatrice des crèches du XVI^{ème} arrondissement, confirme que des difficultés de remplacement ont conduit, au cours de l'année 2011, à la fermeture de sections au sein de crèches qui n'étaient plus en mesure d'assurer la sécurité des enfants. Une amélioration a été constatée en 2012 mais quelques postes ne sont pas encore pourvus. Ce sont en effet les arrêts de travail de deux ou trois jours, surtout récurrents, qui désorganisent les établissements. S'il est vrai que les congés de maternité sont en général remplacés, ils posent néanmoins une difficulté dans la mesure où les personnes concernées sont en général absentes pour une durée plus importante, de six ou sept mois en totalité. Le volant de remplacement constitue une amélioration considérable mais se révèle encore insuffisant dans certaines situations.

Le Dr CHAUMIEN, responsable de la PMI pour le XVI^{ème} arrondissement, rappelle que les centres sont ouverts à tous et que les familles les fréquentent d'autant plus régulièrement qu'elles sont bien réparties au sein de l'arrondissement. Le centre situé rue Lauriston, dans de superbes locaux, a été restructuré il y a trois ans. Des consultations y sont dispensées et les familles s'y déplacent pour peser leurs enfants ou demander des conseils qui sont donnés dans une atmosphère très chaleureuse. Le deuxième centre, situé à la porte de Saint-Cloud, est lui aussi très fréquenté. Les familles se rendent à la PMI pour faire jouer leurs enfants sous le regard de professionnels, dans le cadre de trois ateliers spécialement conçus pour les bébés, les jeunes enfants et pour une préparation à la scolarité. L'ensemble de ces services est gratuit.

M. GOASGUEN attire l'attention des représentants des associations sur les propos de Mme CATTANEO quant au budget de 700 000 euros dont elle dispose au titre de subventions et dont il relève qu'il n'a jamais été sollicité par une association du XVI^{ème} arrondissement, pour les inviter à se manifester auprès de ses services. Il remercie Mme JUNOT pour le formidable travail qu'elle accomplit avec les associations et rappelle sa préoccupation de réduire les délais nécessaires à la création d'une crèche tout en interrogeant M. HANSEBOUT sur les possibles facteurs de blocage.

M. HANSEBOUT rappelle que ce n'est pas sans raison que programme de mandature dit « des 4 500 places » repose sur deux piliers, municipal et associatif. Le pilier municipal représente 2 500 places et l'associatif 2 000 places, soit un nombre presque équivalent. Les établissements municipaux créés sont par définition neufs, très fonctionnels, voire luxueux, mais leur mise en œuvre est en effet très longue. Les établissements associatifs, inversement, ouvrent le plus souvent dans des locaux préexistants dont les fonctionnalités ne sont pas toujours extraordinaires, en l'absence le plus souvent de jardin, par exemple. En revanche, une ouverture de crèche peut, dans ce contexte, intervenir dans un délai de deux ans et demi. Il est certainement possible de réduire le délai actuel de réalisation d'une crèche municipale, les progrès pouvant intervenir principalement au cours de phase de prise de décision. Pour ce qui concerne la phase opérationnelle, il faut prendre en compte les délais de passation des marchés publics et de maîtrise d'ouvrage, difficilement compressibles.

M. GOASGUEN demande si les délais dans lesquels statue la CAF sont susceptibles de constituer une cause de ralentissement des projets.

M. HANSEBOUT qualifie la CAF d'excellent partenaire. Si la Ville de Paris apporte l'essentiel des financements, à hauteur de 70 % pour les équipements municipaux et de 50 % pour les équipements associatifs, la CAF est un partenaire financier très important en matière de fonctionnement des crèches. Elle apporte en effet 50 % du financement de l'équipement de toutes les crèches, associatives ou municipales. Il s'agit donc d'un allié précieux dont il n'apparaît pas qu'il constitue en aucune manière un élément de blocage.

M. GOASGUEN estime que les directions de la Ville de Paris peuvent se montrer redoutables quand elles manifestent entre elles des désaccords. Chaque direction a sa propre vision de l'implantation, ses propres dogmes, et la Ville de Paris représentant l'équivalent d'un énorme ministère regroupant plus de 50 000 personnes, cela favorise évidemment des lenteurs. M. GOASGUEN remercie M. HANSEBOUT et Mme CATTANEO de leur présence et les assure qu'il déploie tous ses efforts pour développer le nombre de places en crèche au sein du XVI^{ème} arrondissement, les micro-crèches lui semblant particulièrement adaptées à sa situation foncière. Il se réjouit de la solution trouvée avec Sainte-Jeanne de Chantal et, se disant persuadé que les demandes de places en crèche et de halte-garderie vont connaître un regain, insiste sur l'impérieuse nécessité d'ouvrir de nouveaux programmes de construction.

M. GOASGUEN lève la séance à 19 heures 05.